

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11685**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Domaine Arts, Lettres, Langues, Mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères, Spécialité Etudes Turques.

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Strasbourg, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université, Recteur d'Académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'enseignement privilégie l'étude de la langue turque, telle qu'elle est parlée et écrite dans la Turquie d'aujourd'hui. Parallèlement, Les étudiants se familiarisent avec le monde turc contemporain (vie économique, politique et culturelle). Le cursus comprend aussi des éléments consacrés à la langue et à la civilisation ottomanes, ainsi qu'à la présentation des patrimoines linguistiques et culturels des autres peuples turcophones (Azéris, Tatars de Crimée, Turcophones d'Asie centrale, etc. Ces enseignements visent à la formation de spécialistes du monde turc, appréhendé dans sa diversité et dans son épaisseur historique. Ces spécialistes pourront s'orienter soit vers l'enseignement (le turc ayant depuis de nombreuses années un statut de LV2), soit vers la traduction (une préparation renforcée à cette profession vient d'être mise en place dans le cadre de l'ITI-RI), le commerce international, la diplomatie... La préparation aux métiers de la recherche n'est pas négligée, le Département d'Etudes Turques pouvant se prévaloir, par tradition, d'une solide expérience dans ce domaine.

Compte tenu des débouchés professionnels (enseignement, commerce international, tourisme, travail social, traduction, interprétariat, recherche), l'enseignement proposé vise à l'acquisition des compétences suivantes :

- bonne connaissance du turc standard de Turquie, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui (expression aisée à l'oral et à l'écrit) ;
- savoir analyser et traduire des textes complexes ;
- familiarité avec les faits de civilisation et les principaux monuments littéraires et artistiques ;
- maîtrise de vocabulaires spécialisés (turc de la vie économique, des institutions, de l'administration, turc des médias ; initiation au turc juridique) ;
- être capable d'élaborer un dossier thématique et rédiger un texte d'analyse ou de synthèse ;

Dans la perspective d'une orientation « recherche » et d'un approfondissement des connaissances, il est aussi demandé aux étudiants en dernière année de licence d'être capables de lire avec aisance des textes ottomans imprimés et de s'initier aux principales difficultés de la paléographie ottoman.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- L'étude du turc, surtout si elle est associée à d'autres langues d'Europe et du Moyen-Orient, permet l'accès aux professions du commerce international, de la diplomatie, du tourisme. La connaissance du turc est également recherchée par un nombre grandissant de travailleurs sociaux, de responsables d'associations, d'enseignants et, d'une manière générale, par ceux qui se trouvent au contact permanent avec les populations turques immigrées.

- Autres débouchés : traduction, interprétariat, secrétariat multilingue, emplois divers dans les instances européennes, etc. Enfin, la maîtrise du turc de Turquie facilite considérablement l'apprentissage des langues des diverses populations turcophones installées dans les territoires asiatiques de l'ex-URSS. A ce titre, le turc constitue un atout important pour ceux qui souhaitent s'orienter vers des carrières nécessitant une bonne connaissance de l'Asie centrale.

- Dans certaines académies (Grand Est de la France, Paris, Lyon), un petit nombre de postes d'enseignants de turc est également disponible (turc LV2 et LV3).

- Associé à d'autres langues ou aux filières FLE, le turc peut constituer un atout pour l'enseignement.
- traducteur, interprète (notamment traduction assermentée auprès des tribunaux) ;
- enseignant de langue ;
- secrétariat multilingue ;
- assistant social (sous réserve de formation spécialisée) ;
- emplois de catégorie A au MAE (sous réserve d'association avec un autre cursus : droit, sciences politiques...)
- chercheur dans un des grands organismes de recherche (sous réserve de poursuite des études jusqu'au doctorat).

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1106 : Journalisme et information média

Réglementation d'activités :

L'accès à plusieurs des emplois mentionnés ci-dessus se fait par la voie de concours de recrutement spécifiques (notamment enseignement, chercheur dans un organisme public, emplois de catégorie A du MAE, fonctionnaire international).

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- 6 UE de langue turque (écrit et oral).
- 6 UE de littérature et civilisation turques.
- 4 UE de renforcement disciplinaire (méthodologie, langues spécialisées et approfondissement culturel).
- 6 UE autre langue vivante (choix libre).
- 6 UE autre(s) discipline(s).
- 2 UE optionnelles à choix restreint.
- 3 UE TICE.
- 2 UE « projet professionnel ».
- 1 UE Méthodologie du travail universitaire.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury de diplôme.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury de diplôme.
En contrat de professionnalisation	X		Jury de diplôme.
Par candidature individuelle	X		Jury de diplôme.
Par expérience dispositif VAE	X		Jury de VAE.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30 avril 2002.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

[Site web de l'Université de Strasbourg](#)

Lieu(x) de certification :

Université de Strasbourg : Alsace Lorraine Champagne-Ardennes - Bas-Rhin (67) [Strasbourg]
STRASBOURG

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Strasbourg

Historique de la certification :